



OPÉRATION LUPIN

Lutte contre la Pauvreté Infantile



Cofinancé par
l'Union européenne

CPAS de
Binche.



Qui ?

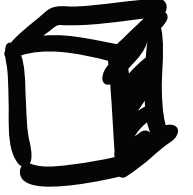
Combien ?

Pourquoi ?



Quand ?

Quoi ?



Où ?

Comment ?

Qui ?

CPAS de
Binche.

Grâce à Qui ?

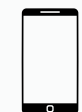


Cofinancé par l'Union européenne

Responsables du projet

WINANCE MANON

ASSSTANTE SOCIALE - MIRIAM



0477/87.08.35



064/30.00.31



manon.winance@cpasbinche.be

RONVEAU CLAIRE

ASSISTANTE SOCIALE - LUPIN



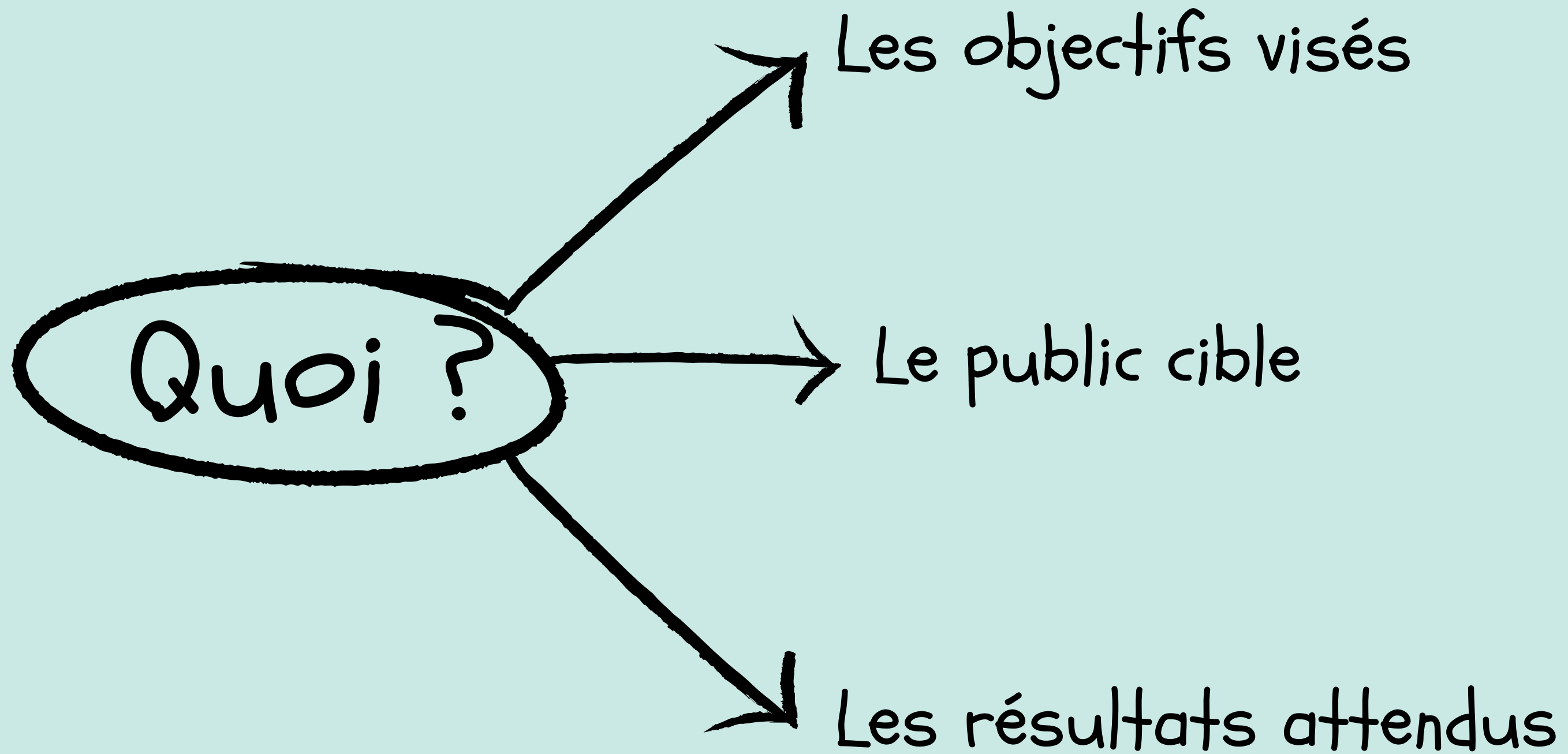
0477/36.72.86



064/30.00.31



claire.ronveau@cpasbinche.be



Les objectifs visés

1. Agrandir notre **réseau partenarial** dans le but de prévenir d'informer ou d'orienter des familles socialement vulnérables
2. Toucher des **familles non connues du réseau** et qui se trouvent dans une situation de précarité sociale et/ou financière

Les résultats attendus

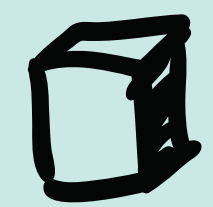
A. Répondre à l'urgence et aux besoins primaires

B. Favoriser l'inclusion sociale et économique

Quand ?

Comment ?

Où ?



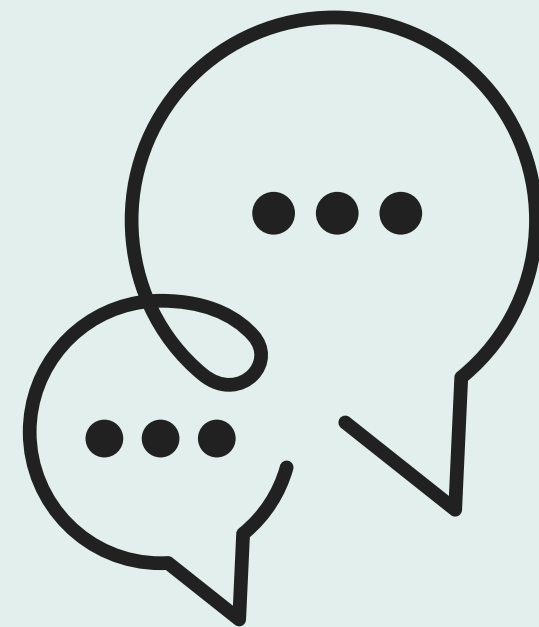
Pour se faire, le projet LUPIN souhaite proposer :



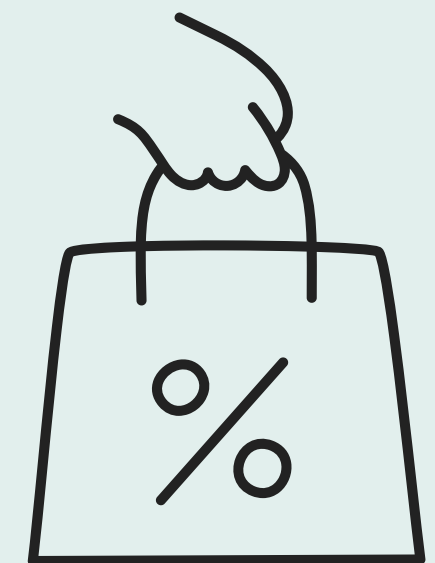
La création d'une
plateforme de
concertation



Un
accompagnement
des familles

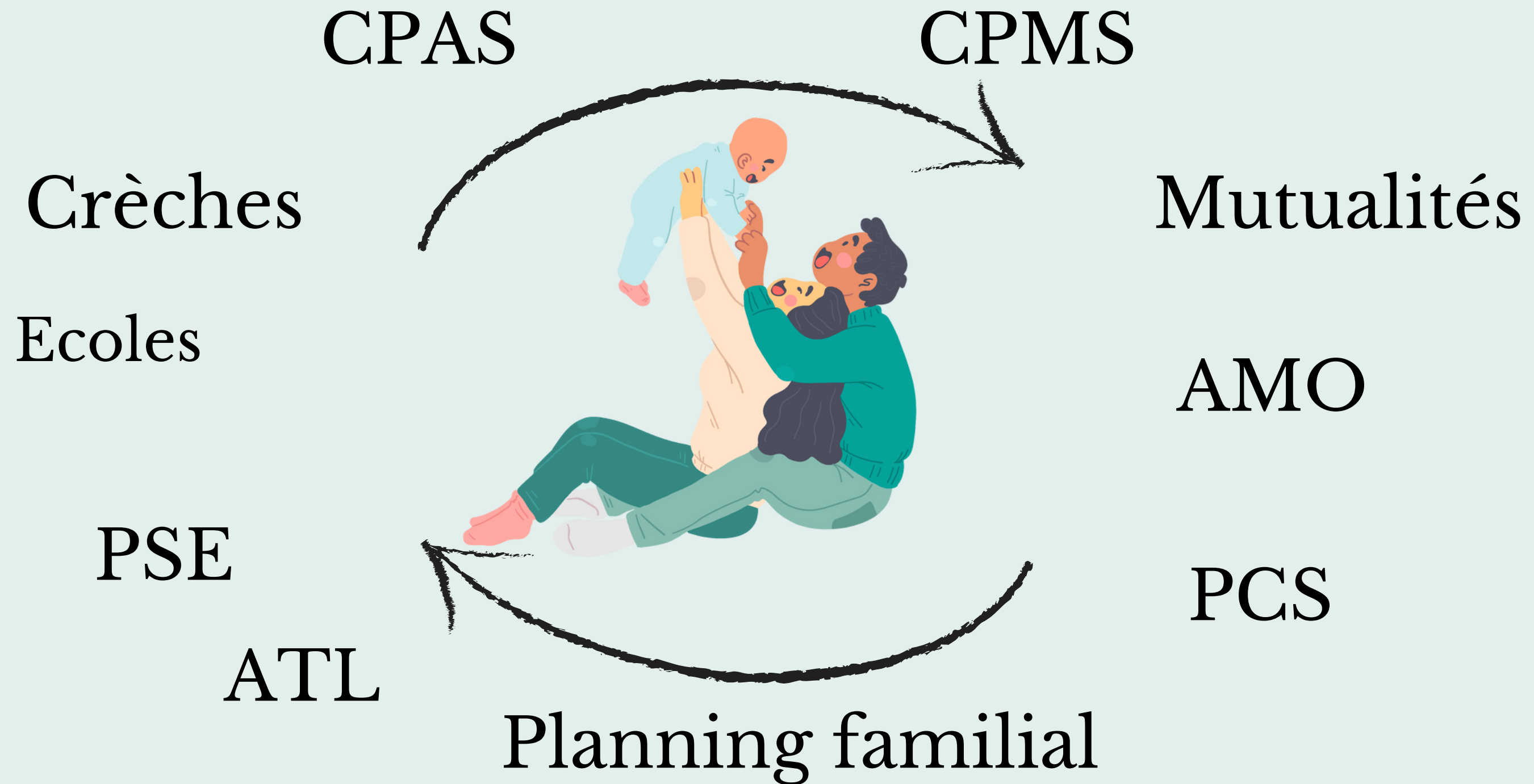


Des permanences
sociales



Une réduction du
cout de biens et de
services

La plateforme



L'accompagnement des familles





GUIDANCE ADMINISTRATIVE ET BUDGÉTAIRE

Lutte contre le non-recours aux droits

CPAS de
Binche.

Qui ?

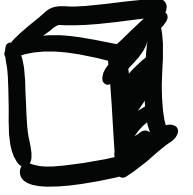
Combien ?

Pourquoi ?



Quand ?

Quoi ?



Où ?

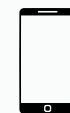
Comment ?

Responsable du projet



LECOMTE BÉRANGÈRE

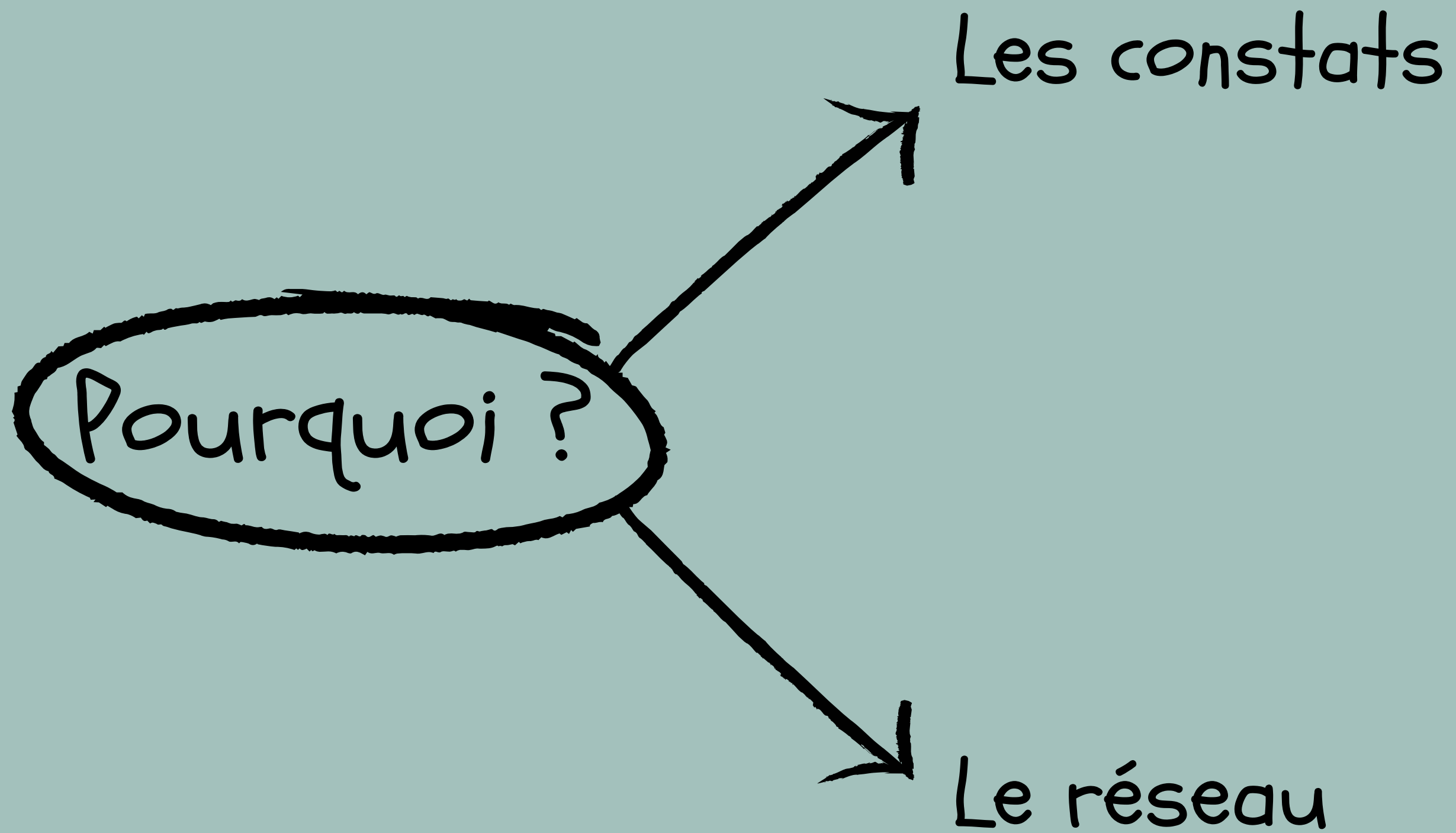
ASSSTANTE SOCIALE

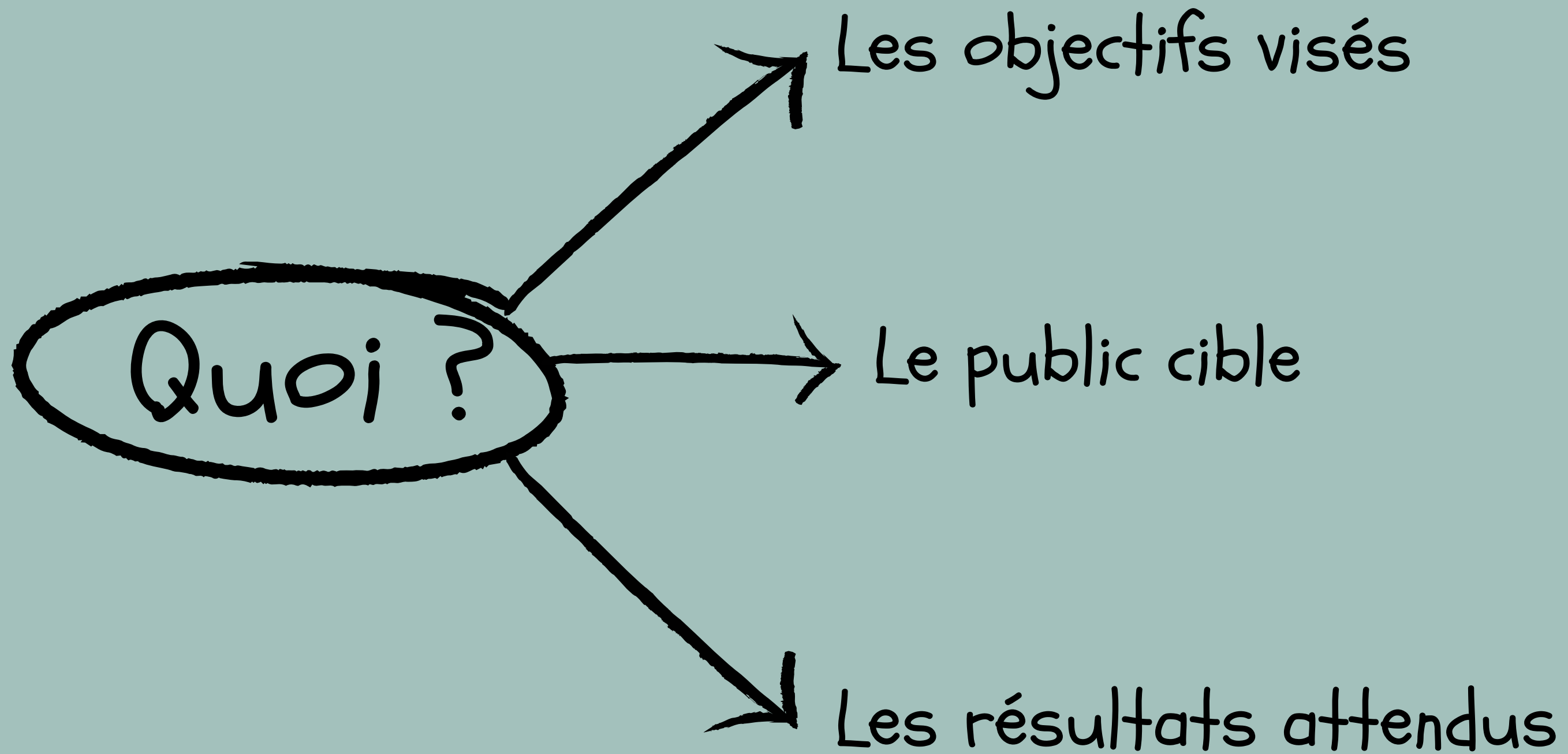


0474/86.14.88



berangere.lecomte@cpasbinche.be





Les objectifs visés

1. Fournir un soutien personnalisé aux personnes (dans leurs démarches administratives et sociales).
2. Favoriser leur autonomie voire leur insertion sociale à long terme

Comment ?

La guidance administrative

La guidance financière

La guidance administrative

1.

Faciliter
l'accès aux
droits sociaux.

2.

Promouvoir
l'autonomie en
offrant un
soutien
individualisé.

3.

Assurer la
cohérence et la
continuité des
services.

4.

Prévenir les
situations de
crise : en
identifiant les
besoins et les
risques
potentiels des
bénéficiaires

La guidance financière

- Etablir un budget réaliste
- Réduire et traiter les dettes en orientant et en accompagnant, de manière la plus adéquate possible, la personne en fonction de la situation : service de médiation de dettes ou règlement collectif de dettes.
- Prévenir le surendettement
- Promouvoir l'autonomie financière
- Stabiliser la situation financière
- « Eduquer » sur la gestion financière

La guidance financière

Les différentes étapes

- Evaluations de la situation financière
- Elaboration d'un budget
- Conseils financiers
- Suivi et ajustement



A VOS QUESTIONS



Cofinancé par
l'Union européenne

CPAS de
Binche.

